

NOUVEAU TARIF DES NOTAIRES

arrêté du 26 février 2016

et applicable à compter du 1er mars 2016

ACTES	TARIF TTC
DONATION ENTRE EPOUX (sur 4 pages)	338,06 €
CONTRAT MARIAGE (sur 5 pages)	366,12 €
PACS (sur 7 pages)	384,07 €
TESTAMENT AUTHENTIQUE	200,00 €
TESTAMENT OLOGRAPHE	50,00 €
PROCURATION MINUTE (sur 4 pages)	65,56 €
PROCURATION BREVET (sur 4 pages)	50,81 €
CONSULTATION	250,00 €
PROMESSE VENTE	240,00 €
CERTIFICATION SIGNATURE	50,00 €

NEGOCIATION
<u>1° Pour une vente :</u>
3,33% HT (4% TTC) AVEC MINIMUM 2.500 € TTC
<u>2° Pour un bail d'habitation :</u>
Un mois et demi de loyer (+ Tva au taux en vigueur)